

Ville de VITRY SUR SEINE

Titre VIII Livre V du Code de l'Environnement

REGLEMENT COMMUNAL DE LA PUBLICITE, DES ENSEIGNES ET DES PREENSEIGNES

approuvé par Arrêté du maire en date du 20 avril 2007, après avis favorable du conseil municipal exprimé le 28 mars 2007

Entrée en vigueur le 11 juin 2007 après accomplissement des mesures de publicité suivantes de l'arrêté :

- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture en date du 31 mai 2007
- Affichage en mairie du 20 avril 2007 au 05 juin 2007
- Mention dans les journaux « Le Parisien édition Val de Marne » du 09 juin 2007 et « L'Humanité » du 11 juin 2007